

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 295-2013

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de
directive: ☐

N° d'affaire: 2013.1457

Déposée le: 13.11.2013

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: pvl/PDC (Grimm, Burgdorf) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: 606/2014 du 7 mai 2014

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du **Adoption**

Conseil-exécutif:



Gestion immobilière du canton

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. doter le canton d'un compte immobilier détaillé pour la gestion de ses propriétés immobilières ;
2. centraliser l'achat des moyens d'exploitation tels que l'énergie, les produits de nettoyage etc. ainsi que la conclusion des contrats de maintenance.

Développement

On ne cesse de répéter que le regroupement, ou plus exactement la centralisation des domaines de compétences du canton permettraient de faire des économies. Ce serait le cas notamment de la rénovation du gymnase Strandboden à Bienne.¹ Dans ce dernier contexte, il est question d'économies de 800 000 francs par année en frais d'énergie, ce qui est incroyable !

¹ Exposé de Madame Barbara Egger-Jenzer lors de la pose de la première pierre, le 15.10.2013 :

Il y a par exemple la consommation d'énergie. Les coûts de ce bâtiment à cet égard se chiffrent aujourd'hui à près d'un million de francs par année. un million ! C'est dû en particulier à l'enveloppe du bâtiment, qui est mal isolée. En été, il faut faire baisser la température et en hiver, chauffer excessivement. Après la rénovation, Mesdames et Messieurs, les coûts énergétiques baisseront de 80 pour cent. Et personne n'aura plus froid [trad.].

Cependant, on peut se demander quels faits conduisent à une telle conclusion quand le canton lui-même ne tient pas de compte des charges de ses biens immobiliers. Il est d'une nécessité urgente qu'un tel compte soit introduit le plus rapidement possible. Seul un compte immobilier détaillé permettra au canton de planifier, d'exploiter et de développer son parc immobilier de manière rationnelle. Le canton est propriétaire de quelque 2 500 bâtiments d'une valeur à neuf de plus de 5 milliards de francs. Un compte immobilier qui fasse état aussi bien des charges que du revenu des loyers et du revenu accessoire serait un outil de planification et de pilotage digne de ce nom. Aujourd'hui, chaque Direction ou institution a la possibilité d'acheter tous les moyens d'exploitation tels que l'énergie, les produits de nettoyage etc. auprès de fournisseurs différents. Dès lors, on peut supposer que le prix qu'elles obtiennent n'est pas toujours le meilleur. Le canton doit coordonner l'achat des moyens d'exploitation. De plus, les contrats de service et autres accords de ce type doivent être conclus de manière centrale. La coordination entre les Directions (utilisatrices des différents bâtiments) et l'OIC doit être examinée sans délai et un compte immobilier détaillé être introduit dès que possible.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans le cadre du débat sur le budget, le 27 novembre 2013, le Grand Conseil a adopté une déclaration de planification demandant qu'un compte immobilier puisse être établi pour chaque immeuble à partir de 2017. Le Conseil-exécutif est favorable à cette déclaration ainsi qu'à la présente motion.

Les points de la motion appellent les remarques suivantes :

1. Les travaux nécessaires à l'introduction du compte immobilier ont rapidement débuté fin 2013. Le projet en cours prévoit dans un premier temps d'établir un rapport d'analyse préliminaire d'ici fin 2014 qui donnera une vue d'ensemble des systèmes et informations à disposition et fera ressortir les principales pistes possibles. Un concept détaillé sera ensuite élaboré en 2015. Pour qu'un compte immobilier puisse être introduit, il est notamment nécessaire que les services administratifs impliqués puissent bénéficier d'une autonomie partielle en ce qui concerne les débiteurs. Tous les aspects relatifs à la question doivent être réglés de concert avec la Direction des finances, notamment en ce qui concerne l'harmonisation avec le système d'informations financières du canton (FIS) et avec les mesures à définir issues du projet « Audit indépendant de l'informatique ». C'est seulement quand ces conditions seront remplies que la réalisation du projet pourra commencer et que les données pourront être préparées. L'objectif est d'introduire le compte immobilier au 1^{er} janvier 2016.
2. En novembre 2013, le Conseil-exécutif a approuvé la réalisation du projet « Optimisation des achats dans l'administration cantonale » (OB BE). Ce dernier prévoit que l'achat des biens et services soit à l'avenir coordonné notamment par le biais de contrats-cadres. L'OIC centralisera désormais les achats pour les prestations relatives à l'infrastructure des bâtiments comme les services d'entretien et les moyens d'exploitation. Le projet sera mis en œuvre à l'automne 2014.

Au Grand Conseil